EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAINT-MICHEL.

PROCES-VERBAL

Du Bureau tenu le six Septembre, mil huit cent quarente-neuf.

Le six septembre mil huit cent quarante-neuf, conformément à une annonce publiée dans les papiers publics, par ordre de Mgr. l'Archevêque de Québec, président de la Société Ecclésiastique de St. Michel, se sont assemblés, à l'Archevêché de Québec, MM. Thomas Maguire, V. G., Charles-François Baillargeon, Laurent-Thomas Bedard, François-Germain Loranger, Jean Harper, Jean-Baptiste-Antoine Ferland et Joseph-David Déziel, procureurs de la dite société, en présence desquels Mgr. le président a demandé qu'on fit la lecture du procès-verbal du bureau tenu l'année précédente. Cette lecture étant faite, Mgr. le président a proposé que M. Joseph Laberge, étant celui des membres présents qui a réuni le plus de suffrages après les procureurs élus, fit l'office de procureur, pour le présent bureau, vu que le nombre des procureurs, nécessaire pour tenir le bureau, n'était point complet, ce qui a été agréé.

Mgr. le président a présenté les demandes d'agrégation de MM. Isidore Doucet, curé de l'Isle Verte, Jean-Baptiste Gagnon, curé de Chicoutimi, Edouard Chabot, Léon Lahaye, Calixte Marquis, Nérée Gingras, Ovide Brunet, Léandre Gill, Narcisse Peltier, Edouard Bonneau, vicaires, lesquels ont été admis au nombre des membres de la société.

Le bureau a procédé a l'élection d'un vice-trésorier et a nommé pour remplir cette charge, M. Michel Lemieux, chapelain de l'Hôtel-Dieu, déjà nommé provisoirement par Mgr. le président.

Le bureau a reconnu que M. Frédéric Caron, curé de St. Joseph de la Beauce, ayant fait connaître, par lettre, sa retraite, n'était plus membre de la société.

Ensuite les décisions suivantes ont été arrêtées par le bureau:

1° Le bureau approuve le traitement de £15, fait, par Mgr. le président, à M. Basile Robin.

2° Une pétition sera présentée à la législature pour demander l'incorporation de la Société Ecclésiastique; et en conséquence un comité, composé de MM. T. Maguire, C. F. Baillargeon, Louis Proulx, C. F. Cazeau, et E. G. Plante, est chargé de préparer le projet de bill demandant la dite incorporation.

3° Le dit projet de bill sera imprimé aux frais de la société et transmis à tous ses membres, afin que chacun puisse faire connaître s'il regarde ce projet comme conforme ou opposé aux règles déjà établies.

4° L'assemblée annuelle du bureau se tiendra désormais à Québec.

A la demande de Mgr. le président, le trésorier a déclaré avoir fait la recette, pour cette année,

de la somme de	£ 409	0	8½
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avait en caisse	744	0	8
Et au profit fait par les débentures	136	18	9
Forme la somme totale de	1290	0	1½
La dépense de l'année étant de	257	12	9
Il s'en suit qu'il reste en caisse	£1032	7	4½
En débentures	790	0	0
En argent	242	7	4½
	£1032	7	4½

Université de Montréal

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les traitements aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départis comme suit :

A M. Daulé	£45
M. Lefrançois	40
M. Kelly	40
M. Couture	40
M. T. B. Pelletier	40
M. M. Tardif	40
M. Robin	30

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, les jour et an que dessus ; et ont signé, lecture faite.

(*Signé,*) † JOS., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,
Président de la S. E. de S. M.

E. G. PLANTE, Ptre.,
Secrétaire, S. E. S. M.

COMPTE DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE DEPUIS LE DERNIER BUREAU TENU LE 6 SEPTEMBRE 1848.

Traitement alloué à M. Daulé	£45		
Do à M. Lefrançois	45		
Do à M. Viau	26	5	0
Do à M. Couture	40		
Do à M. Pelletier	40		
Do à M. Tardif	40		
Do à M. Robin	15		
Impression du procès-verbal, circulaires, etc., et port de lettres	5	2	9
Payé à l'agent pour la transaction en débentures	1	5	0
	£257	12	9

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 15 septembre 1849.

E. G. Plante Ptre
Secrétaire, S. E. S. E.

bres

s.